



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNELLE OU ÉVÉNEMENTIELLE

NOM DE L'ASSOCIATION :

Montant demandé :

Projet :

<u>Cadre réservé à la Communauté de Communes Grand Orb</u>	
<u>Dossier reçu le :</u>	<u>Dossier complet</u>
<u>Activité :</u>	<u>Présentation élus le :</u>

Pour tout renseignement :

Accueil administratif Communauté de Communes Grand Orb

1, rue de la république 34600 BEDARIEUX

Tél : 04 67 23 78 03

- Courriel : contact@grandorb.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Identification de l'association

Nom •

Numéro SIRET •

Date de publication de la création au Journal Officiel •

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention :

Nom •Prénom •

Fonction •

Téléphone • Courriel :

RENSEIGNEMENTS UTILES

Composition du bureau :

	Président(e)	Secrétaire	Trésorier (e)
Prénom / Nom			
Adresse			
Code postal / Ville			
Téléphone fixe			
Mobile			
Courriel			

Bénéficiez-vous d'une subvention de fonctionnement

oui

non

Si oui, indiquez le montant : EUROS

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Intitulé de l'action •

Objectifs de l'action :

Nouvelle action

Renouvellement

Description de l'action. Détailler le projet envisagé en notant le public concerné, le lieu, la date, la durée, les moyens mis en œuvre.

ANCIENNETE DE L'ASSOCIATION			
DE 1 A 10 ANS	DE 10 A 20 ANS	DE 20 A 30 ANS	30 ANS ET PLUS
NOMBRE D'ADHERENTS			
DE 1 A 10 ADHERENTS	DE 10 A 30 ADHERENTS	DE 30 A 50 ADHERENTS	50 ADHERENTS ET PLUS
PROVENANCE DES ADHERENTS			
INTER-COMMUNALE		EXTRA COMMUNAUTAIRE	
AGE DES ADHERENTS			
DE 1 A 18 ANS	DE 18 A 40	DE 40 A 60	60 ET PLUS
FORMATION JEUNE		OUI	NON
DE 1 A 10 JEUNES	DE 10 A 20 JEUNES	20 A 30 JEUNES	30 JEUNES ET PLUS
FORMATION EDUCATEUR		OUI	NON
1 EDUCATEUR	2 EDUCATEURS	3 EDUCATEURS	4 ET PLUS

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE EXECUTIONNELLE OU ÉVÈNEMENTIELLE

CONCERNANT LA MANIFESTATION			
NOMBRE DE MANIFESTATIONS DANS L'ANNEE			
1 PAR AN	2 PAR AN	3 PAR AN	4 PAR AN ET PLUS
NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS			
DE 1 A 50	DE 50 A 100	DE 100 A 200	DE 200 ET PLUS
PROVENANCE DES PARTICIPANTS			
INTER-COMMUNALE		EXTRA COMMUNAUTAIRE	
NOMBRE DE BENEVOLES			
1 A 10 BENEVOLES	10 A 20 BENEVOLES	20 A 30 BENEVOLES	30 BENEVOLES ET PLUS
PARTENAIRES			
COLLECTIVITÉ PUBLIQUE		SECTEUR PRIVÉ	
OUI	NON	OUI	NON
NOMBRE DE JOURNEES QUE DURERA LA MANIFESTATION			
1 JOURNEE	2 JOURNEES	3 JOURNEES	4 JOURNEE ET PLUS

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats Achats de matières et fournitures		70 – Produits activités Recettes de l'activité	
Fournitures (eau, énergie.)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs Formations de bénévoles, stages		74 – subventions d'exploitation	
Locations mobilières et immobilières		Commune	
Entretien et réparation		Subvention de fonctionnement	
Assurances		Subvention conditionnelle	
Documentation		Région	
62 – Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires — Honoraires		Département	
Publicités — Publications		Autres (à détailler)	
Déplacements			
Missions réceptions			
Frais postaux et télécommunications			
Divers			
63 – Impôts et taxes Formation professionnelle			
64 – Frais de personnel Salaires		74 – Autres produits de gestion courante	
Charges s/salaires			
65 – Autres charges de gestion courante Cotisations fédérations			
Autres cotisations			
66 – Charges financières		76 – Produits financiers Intérêts des comptes bancaires	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortissements		Sponsors — dons reçus	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 – Contributions Volontaires en nature Mise à disposition de biens		87 – Contributions Volontaires en nature Personnes bénévoles	
Personnes bénévoles		Prestations en nature	

MERCI DE REMPLIR CETTE MATRICE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE EXECUTIONNELLE OU ÉVÈNEMENTIELLE

DOCUMENTS À JOINDRE

Si vous ne bénéficiez pas d'une subvention de fonctionnement :

- Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire. Sauf si déjà remis
- La fiche de renseignement remplie.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Si vous bénéficiez d'une subvention de fonctionnement :

- Le dossier ci-joint détaillé de présentation de l'action envisagé.

Pour le paiement effectif :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal avec le code IBAN obligatoire de l'association.
- Le numéro S.I.R.E.T de l'association.
- Le compte rendu de l'action (participants, impact, réalisation...). Si ce dossier n'est pas rendu avant la fin de l'année pour laquelle la subvention a été demandée « pénalité, rappel... »

Pour informations :

Le projet associatif :

Mentionne l'objet même, la finalité de l'association (statuts).

Le projet social :

Découle du projet associatif. Il s'adresse aux usagers et appartient à ceux-ci. Il ne peut se formuler sans leur participation, et vise à prendre en compte les usagers et leur environnement : quartier ou territoire avec son histoire spécifique, ses dimensions économiques, sociales et culturelles. Le projet éducatif formule les principes collectifs à mettre en œuvre pour permettre la prise en charge des enfants. Il prend en compte la dimension de participation des parents, les modalités de partenariat parents - professionnels, les rôles, missions et tâches de chacun.

Objet statutaire :

L'objet de l'association est l'activité pour laquelle l'association a été constituée. C'est la cause de l'engagement des fondateurs et des adhérents, en d'autres termes les motifs ayant incité ces derniers à constituer une association ou à y adhérer.

La rédaction de l'objet de l'association est d'importance car elle détermine la capacité juridique de l'association à agir. C'est le principe de spécialité.

L'association ne peut valablement agir que dans les limites de son objet social : tous les actes accomplis pour le compte de l'association par son représentant et qui ne rentreraient pas dans son objet social ou qui ne favoriseraient pas sa réalisation peuvent être déclarés nuls. Encore faut-il que cette nullité soit invoquée...

C'est la raison pour laquelle il convient d'apporter une très grande attention à la définition de l'objet statutaire.